Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL137_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL137_2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq novembre, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY.

Absents excusés
Mme BOUCHER (donne pouvoir à Mme RAULT), Mme KERPHÉRIQUE (donne pouvoir à M. RESMOND), Mme LE MEUR (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
Mme Lisa THOMAS

Secrétaire de séance : M. HAMON

21- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER – RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) POUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

7.10
Monsieur LE MERRER, rapporteur :

Conformément à l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer a préparé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2025 destiné aux Communes.

Ce rapport a été présenté en Conseil Communautaire le 29 septembre 2026 et doit être communiqué en séance publique du Conseil municipal au cours de laquelle les représentants de la Commune au sein du Conseil Communautaire sont entendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Prendre acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL137_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

VOTE : Prend acte

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ
Côtes d'Armor

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.